## SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE



### **UNION OF SAFETY AND JUSTICE EMPLOYEES**

# Crise dans les services correctionnels : les employé-e-s aux premières lignes demandent aux député(e)s fédéraux de s'attaquer aux problèmes graves reliés à la sécurité publique

La pression dans le but de libérer les délinquant-e-s plus tôt au sein de la communauté, les changements touchant les principaux programmes de réadaptation et les effectifs insuffisants constituent un risque pour les communautés et les travailleurs.

(OTTAWA – 2 décembre 2019) Aujourd'hui, avant que les député(e)s ne retournent sur la Colline, le **Syndicat des employés-e-s de la sécurité et de la justice (SESJ)** demande au gouvernement fédéral d'agir immédiatement face aux défis que doivent relever les employé-e-s aux premières lignes dans leurs efforts pour superviser adéquatement les délinquant-e-s et assurer leur réadaptation – et garantir ultimement la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

#### Défis dans le milieu correctionnel

Les incidents récents impliquant les délinquant-e-s sous responsabilité fédérale qui ont quitté les centres correctionnels communautaires (CCC), où ils doivent résider sous la surveillance stricte du Service correctionnel Canada (SCC), ont amené le SESJ à accroître la pression sur les élu-e-s afin qu'ils agissent sans tarder.

On parle de « liberté illégale », puisque ces incidents où des délinquant-e-s à risque élevé sont disparus des résidences communautaires de compétence fédérale sont survenus récemment au Centre correctionnel communauté Parrtown à Saint John, NB, ainsi qu'à Vancouver.

Il y a quelques jours à peine, on lançait un mandat pancanadien pour Kenneth Froude, un délinquant sexuel fédéral en liberté conditionnelle à Kingston en vertu d'une ordonnance de surveillance de longue durée.

Un <u>rapport publié récemment par le SESJ</u> a permis de constater que plus des deux tiers des agente-s de libération conditionnelle ont déclaré qu'ils n'étaient pas en mesure de protéger la population en raison de la complexité des cas et des pressions attribuables à la charge de travail. « Les préoccupations des employé-e-s correctionnels qui côtoient directement les délinquant-e-s fédéraux représentés par le SESJ ont été constantes au Canada, » selon Stan Stapleton, président national du SESJ.

« Nos employé-e-s sont vraiment préoccupés par leur capacité de protéger la population lorsque des mesures inadéquates sont en place à cette fin. De plus, leur propre sécurité est souvent à risque, » d'ajouter M. Stapleton.

Une visite de sept villes que le SESJ a réalisée au Canada l'automne dernier lui a permis de tenir une série de tables rondes communautaires consacrées à la sécurité auxquelles participaient des employé-e-s correctionnels et des candidat-e-s fédéraux des cinq principaux partis. Lors de ces tables rondes, des représentant-e-s du SESJ travaillant dans le milieu correctionnel ont évoqué :

- La pression constante exercée par le SCC pour réintégrer rapidement les délinquant-e-s au sein de la communauté, peu importe leur degré de réadaptation;
- Les effets continus des changements majeurs qu'on a apportés aux programmes et aux services de réadaptation avant 2015 dans le but de transmettre aux délinquant-e-s des compétences sociales et autres qui améliorent leur employabilité;
- Une augmentation du nombre de cas confiés aux agent-e-s de libération conditionnelle et la complexité de ces cas;
- Les exigences additionnelles en matière de rapports et sur le plan bureaucratique qui compromettent la réadaptation véritable et les efforts de supervision;
- L'absence de mécanismes de protection et de sécurité de base pour les agent-e-s de libération conditionnelle lors des visites au sein de la communauté en compagnie des délinquants;
- Le nombre élevé d'employé-e-s en congé parce qu'ils sont épuisés ou aux prises avec un trouble de stress post-traumatique (TSPT) ou qui ont quitté carrément la profession et qu'on n'a pas remplacés.
- « Dans le milieu correctionnel, peu importe notre rôle précis dans une prison fédérale ou dans la communauté, nous avons tous le devoir de réadapter les délinquants, » affirme Carol Osborne, vice-présidente régionale du SESJ pour les employés communautaires du SCC et la Commission des libérations conditionnelles (Est).
- « Vous ne voudriez pas que ce secteur souffre d'un manque chronique de personnel au pays ou priver les délinquant-e-s d'un soutien crucial. »
- « En tant qu'employé-e-s aux premières lignes qui assistent tous les jours de près à l'impact de ces défis sérieux, nous sonnons l'alarme dans l'espoir que des mesures adéquates soient mises en place avant que d'autres employé-e-s du SCC ne quittent la profession et que des membres du public ne courent un risque grave d'être blessés, » souligne Mme Osborne.

#### Demandes adressées au gouvernement fédéral

Le SESJ en appelle au nouveau gouvernement afin qu'il :

 rétablisse immédiatement le programme d'agent-e-s de liaison avec les services correctionnels communautaires qu'il a annulé en 2014 et qui ramènerait le soutien policier spécialisé pour aider les agent-e-s communautaires de libération conditionnelle à s'acquitter de leurs tâches en toute sécurité et à apporter rapidement des renforts lorsque des

- délinquant-e-s contreviennent à leurs conditions et posent un risque pour la population (environ 2 millions de dollars pour embaucher jusqu'à 15 policières et policiers au pays);
- réduire immédiatement le nombre de cas dont les agent-e-s de libération conditionnelle s'occupent dans les centres communautaires correctionnels qui abritent les délinquant-e-s présentant les risques et ayant les besoins les plus élevés (de 13 à 8), de manière à réduire le risque pour la population;
- réduire de 30 à moins de 25 le nombre de cas de délinquant-e-s confiés à chaque agent-e de libération conditionnelle pour assurer une surveillance adéquate des détenu-e-s avant qu'ils ne soient transférés vers un établissement présentant un niveau de sécurité moindre;
- améliorer la sécurité dans les 26 centres communautaires correctionnels en faisant appel à des agent-e-s correctionnels (et non des commissaires) pour assurer la sécurité des employé-e-s et du public;
- entreprendre immédiatement un examen entièrement indépendant de l'efficacité d'un modèle de réadaptation unique qu'on offre maintenant aux délinquant-e-s, peu importe le crime qu'ils ont commis;
- offrir un accès à des soins spécialisés en cas de traumatisme aux employé-e-s correctionnels qui sont grandement exposés à des incidents traumatisants, à des déclarations de victimes, à des détails graphiques de crimes violents, ainsi qu'à des témoignages de délinquant-e-s;
- assurer la production de rapports trimestriels transparents sur le nombre d'employé-e-s des services de réadaptation, d'administration et alimentaires, ainsi que sur le nombre de délinquant-e-s qu'on retrouve dans chaque prison fédérale et dont s'occupe chaque bureau communautaire d'agent-e-s de libération conditionnelle.

Alors que plus de 40 pour cent des délinquant-e-s purgeant une peine de ressort fédéral qu'on a libérés vivent sous surveillance au sein de la communauté, un nombre qui augmente, à peine 6 pour cent du budget total est consacré aux services correctionnels communautaires.

« Le message que nous entendons haut et fort des employés du SCC qui travaillent auprès des délinquant-e-s fédéraux nous apprend que nous sommes en crise, » affirme Stapleton.

-30-

Le <u>SESJ</u> représente plus de 16 000 employé-e-s de la fonction publique fédérale qui évoluent au sein de différents ministères et organismes fédéraux dans le domaine de la sécurité ou de la justice. La majeure partie des membres du SESJ sont des employé-e-s du SCC dans les établissements à sécurité minimale, moyenne et maximale du fédéral, ainsi que dans les bureaux d'agents de libération conditionnelle à la grandeur du Canada. Le deuxième groupe en importance de membres du SESJ est constitué d'employé-e-s de la GRC.

#### **RELATIONS AVEC LES MÉDIAS:**

Catherine Fortin LeFaivre Téléphone : 613-979-8683

Courriel: CFL@impactcanada.com